



CCAS de SAINT-BRICE-sous-forêt

Service Maintien à Domicile - Service de transport des Séniors

Accompagnement individuel sur rendez-vous

Règlement de fonctionnement

Préambule :

Le service de transport dit « Accompagnement individuel » est destiné aux habitants de Saint Brice âgés de 60 ans et plus, autonomes et déjà bénéficiaires du service d'aide à domicile et/ou du service de minibus.

Il est consacré au transport de personnes vers les pôles commerciaux, le cimetière, les services administratifs ou de loisirs (type mairie, poste, banque, bibliothèque, cinéma...). Il peut, également, être utilisé pour se rendre à un rendez-vous médical ou paramédical.

Il fonctionne :

- les Lundi, Mercredi et Vendredi matins : de 8h30 à 12h30.
- les Mardi et Jeudi après-midi : de 13h à 17h.

I. Les inscriptions :

Les personnes intéressées doivent s'inscrire, pour l'année civile, préalablement auprès de l'accueil du CCAS aux horaires d'ouverture au public :

- Lundi & Vendredi : 13 h 30 – 17 h
- Mardi, Mercredi & Jeudi : 8 h 30 – 12 h / 13h30 – 17 h.

Un bulletin d'inscription devra être complété. Le coût de l'abonnement annuel devra être réglé le jour de l'inscription. Pour le calcul du tarif, il est nécessaire de présenter le dernier avis d'imposition. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué.

L'abonnement au service est dû pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour les inscriptions effectuées à compter du 1^{er} septembre de l'année en cours, une réduction de 50 % sera appliquée.

Le coût annuel de l'abonnement est valable quel que soit le nombre de rendez-vous pris dans l'année.

Vos ressources annuelles		Coût de l'abonnement annuel
Personne seule	Couple	
Inférieures ou égales à 9 500 €	Inférieures ou égales à 14 700 €	10 €
De 9 501 à 19 100 €	De 14 701 à 29 600 €	20 €
De 19 101 à 23 800 €	De 29 601 à 36 900 €	30 €
Supérieures ou égales à 23 801 €	Supérieures ou égales à 36 901 €	40 €

II. Fonctionnement :

Pour rappel, le service fonctionne :

- les Lundi, Mercredi et Vendredi matins : de 8h30 à 12h30.
- les Mardi et Jeudi après-midi : de 13h à 17h.

les déplacements peuvent se faire sur les communes suivantes :

- Saint-Brice-sous-Forêt
- Groslay
- Domont
- Moisselles
- Piscop
- Ezanville
- Ecouen
- Le Vieux Sarcelles

Le chauffeur vient chercher chaque usager devant son domicile et le raccompagne.

Les demandes de rendez-vous pour un déplacement doivent se faire une semaine à l'avance, en fonction des places disponibles, soit en téléphonant au CCAS (01.34.29.42.16), soit en se rendant à l'accueil du CCAS. En cas d'annulation, il est impératif de prévenir le CCAS le plus tôt possible. En cas de non présentation à un rendez-vous sans motif valable (de type hospitalisation et sur présentation d'un justificatif), le CCAS se réserve le droit d'exclure du service le bénéficiaire pour une durée d'un mois.

Pour le bon fonctionnement du service et le respect de chacun, tous les usagers doivent **obligatoirement** respecter les horaires fixés au préalable.

L'usager doit avoir un comportement correct et respectueux vis à vis des autres usagers et du chauffeur.

Port de la ceinture de sécurité :

Le port de la ceinture est obligatoire pour chaque utilisateur du service d'accompagnement individuel. En application du décret 2003-637 du 09 juillet 2003, l'utilisateur s'expose à une amende de 135 € en cas de non-respect de la réglementation.

III. Litige :

Le CCAS se réserve le droit d'exclure toute personne bénéficiaire du service d'accompagnement individuel pour manquement grave ou répété au présent règlement.

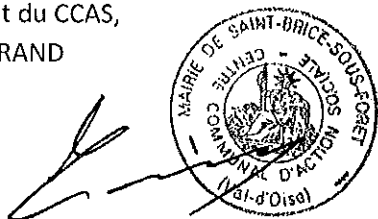
IV. Diffusion du règlement :

Ce règlement est remis en double exemplaire à l'utilisateur au moment de l'inscription. Un exemplaire sera remis au service daté et signé.

Le présent règlement fera l'objet d'une évaluation après les six premiers mois de fonctionnement du service, soit le 1^{er} juillet 2018.

Règlement validé par le Conseil d'administration du CCAS le 30 Novembre 2017.

Le Maire,
Président du CCAS,
Alain LORAND



Date :

Nom, prénom et signature de l'utilisateur :